Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île

L'heure juste

CSQ Centrale des syndicats du Québec

Édition 13, numéro 2 — 3 décembre 2021

Les "CAQdeaux" de M. Legault

Stéphane Soumis

La dernière négo est à peine terminée et voilà que le gouvernement nous annonce dans sa mise à jour économique que la situation est bien mieux que ce qu'il était prévu. Il y va même de "CAQdeaux"! Après avoir cassé du sucre sur le dos des organisations syndicales en les qualifiant d'irréalistes dans leurs lectures de la réalité économique et de la capacité de payer du gouvernement. Il trouve un montant d'environ 2 milliards à retourner directement à la population.

On ne peut pas nier que cette mise à jour met beaucoup d'argent sur la table. Mais le gouvernement fait le choix de mesures temporaires qui malheureusement, bien qu'elles puissent tout de même apporter un léger répit à court terme, notamment aux ménages à faibles revenus et aux personnes aînées, n'ont pas de réelle portée à long terme. Elles ne corrigent pas les nombreuses lacunes observées dans les services à la population.

Si la mise à jour a mis en lumière une chose, c'est que le gouvernement dispose des ressources nécessaires pour aider concrètement le personnel des réseaux de l'éducation, de la petite enfance et de la santé. Même si le fait de recevoir un chèque est attirant, ce n'est pas structurant. Il faut agir sur le nœud du problème soit les conditions de travail pour offrir une meilleure qualité de service.

Il est très dur de ne pas voir un lien entre les choix du gouvernement et le fait que nous soyons en année électorale. Mais attention M. Legault ce sera aussi une année de négociation. Eh oui déjà !

Élections à l'exécutif du SSÉPÎ-CSQ

Le 15 novembre dernier, le comité d'élection nous informait par infolettre que la période de mise en candidature aux élections du SSÉPÎ-CSQ était terminée à 16 h tel que prévu. Le comité a déclaré élus par acclamation Stéphane Soumis à la présidence, Geneviève Caron à la vice-présidence à l'organisation syndicale et aux dossiers spéciaux et Geneviève Chicoine à la vice-présidence I aux relations de travail.

Tel qu'annoncé précédemment, le tout sera entériné à la prochaine assemblée générale régulière. L'exécutif syndical en profite pour remercier à nouveau les membres du comité d'élection Sylvia Hérédia, Josée Nepton et Annie Bertrand pour leur implication!

Serez-vous payé durant les deux semaines des fêtes?

Pour le bénéfice des salariées et salariés temporaires, voir la clause qui prévoit la rémunération 2-1.01 B) article 5- 2.02 conditions pour l'obtention du paiement des jours chômés/payés. 1ere condition : Avoir travaillé 10 jours depuis son embauche, et ce, avant le jour chômé payé. 2e condition : Être de retour sur une affectation le 5 janvier 2022. Pour les salariées et les salariés qui travaillent moins de 15 heures par semaine, les 2 semaines de Noël ne sont pas rémunérées puisque vous bénéficiez d'un 11% sur chacune de vos paies pour tenir compte des avantages sociaux, selon la clause 2-1.01 D). Notez que vous avez accès en tout temps à la convention collective sur notre site internet (https://ssepi.lacsq.org/) et que nous sommes évidemment disponibles si vous avez des questions de compréhension!

Au moment d'écrire ce journal, soit en début de semaine, voici les informations disponibles. Vous remarquerez qu'elles ressemblent à ce qui a déjà été publié en infolettre, mais cette semaine nous avons un conseil fédéral de négociation et nous espérons apprendre des nouvelles plus récentes et positives!

Donc, tel que mentionné en infolettre dernièrement, notre convention collective n'est pas encore officiellement signée. Dans les documents partagés en début de septembre, il est question d'un délai de 30 jours suivant la signature pour un premier paiement. Par contre, la signature n'est pas encore faite! Nous avons une proposition d'entente (acceptée le 12 octobre dernier), mais malheureusement, nos textes finaux ne sont pas encore terminés.

L'analyse et la négociation des textes, dont chaque mot est d'une grande importance, se doit d'être faite minutieusement par les conseillers négociateurs. Le processus semble se faire au compte-goutte, mais tout est possible dans une négociation! Le tout pourrait donc se régler assez vite également, restez à l'affût!

Nous vous référons aux documents déjà mis en ligne à ce sujet. Vous comprendrez que malheureusement, selon notre compréhension, le 30 jours n'est pas encore amorcé étant donné que les textes n'ont pas encore été acceptés, donc aucune signature pour le moment. Nous ne pouvons pas nous avancer sur des dates précises de paiements. Pour votre information, ce sujet sera abordé en conseil de liaison le 2 décembre prochain.

Liste d'ancienneté au 30 juin 2021

Employés réguliers de soutien technique, paratechnique et administratif…Vérifiez la liste!

Vous trouverez dans votre courriel du CSSPÎ ainsi que sur le tableau d'affichage de votre milieu la liste d'ancienneté au 30 juin 2021 de tous les employés réguliers de soutien (SSÉPÎ-CSQ). Considérant que cette liste devient officielle 45 jours après son affichage, vous avez jusqu'au 31 décembre 2021 pour faire une demande de renseignements ou de corrections par écrit à Mme Marie-Pier Théorêt.

Primes 2022 assurances collectives Régime Alter égo

Comme à chaque début d'année, vous trouverez sur notre site le tableau des primes applicables pour les assurances collectives. Vous les retrouverez sur notre site (https://ssepi.lacsq.org/) dans la section des documents, sécurité sociale. Les primes indiquées dans le tableau sont établies par période de 14 jours (26 périodes de paie par année) de même que par période de 7 jours (52 périodes de paie par année) et sont applicables pour l'ensemble des régimes à compter de la première période de paie complète coïncidant avec ou suivant immédiatement le 1er janvier 2022.

L'augmentation est toujours faite en fonction de notre groupe et ces des dernières années, elle était autour de 6% donc un 8% n'est pas trop loin de ce que l'on vit habituellement. Bon an mal an, le prix des médicaments augmente et cette augmentation se reflète sur notre tarification.

Le vieillissement des personnes couvertes par le régime Alter ego amène aussi une augmentation du nombre de réclamations. Des analyses ont démontré que plus les personnes avançaient en âge, plus elles consommaient de médicaments. Pour le moment, il est impossible pour les régimes privés de limiter les honoraires des pharmaciens lorsqu'ils vendent les médicaments, ce qui a assurément un effet à la hausse sur le coût des médicaments et par ricochet sur les primes payées par les personnes assurées dans des régimes privés comme Alter ego. L'augmentation du coût des médicaments est évidemment hors de notre contrôle.

Enfin, pour vous et également pour l'ensemble des personnes assurées par notre régime, il est conseillé de « magasiner » le prix des médicaments et de tous les services couverts car ils ont assurément un impact sur les primes de notre groupe.

Pour nous joindre : 750, 16e avenue local 8, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 3M7
Téléphone : 514-642-5899 Télécopieur : 514-642-6035
site : www.ssepi.lacsq.org Courriel : d88.ssepi@lacsq.org
Programme d'aide aux employées et employés *(PAE)* : Homewood Santé 514-875-0720